



Pour tout renseignement complémentaire:

Lycée MONGE

Jean-Marc CHAMPLONG

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

mail : Jean-marc.champlong@ac-grenoble.fr

GRETA SAVOIE

Stéphanie PRIEUR

Conseillère en formation continue

mail : Stephanie.prieur@ac-grenoble.fr



Etudes supérieures et handicapés : LES AMENAGEMENTS EN BTS

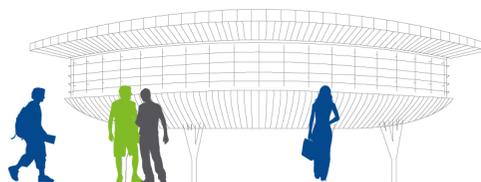
LPO Gaspard MONGE

119 Avenue Marius Berroir - 73000 Chambéry

Tél. 04.79.33.39.09 - Fax 04.79.33.57.34.

Mail : Ce.0730016w@ac-grenoble.fr

www.lycee-monge.fr



BTS

LES AMENAGEMENTS HANDICAP

Les élèves en situation de handicap qui poursuivent leurs études en BTS peuvent continuer à bénéficier des aménagements accordés jusqu'à leur bac. Il importe de mûrir son projet et de bien préparer son dossier. Nos conseils en 4 étapes.

Construire son projet:

Anticiper sera votre maître mot. Les lycéens en situation de handicap peuvent commencer à réfléchir à leur projet pendant la classe de 1re, voire dès la 2nde.

Ils doivent s'interroger sur les secteurs d'activité, et le ou les métiers qu'ils préfèrent, puis étudier la faisabilité de leur projet, en fonction de leur série de bac, de leurs résultats et de leur situation de handicap.

Ils peuvent rencontrer le psychologue de l'éducation nationale de leur établissement ou se rendre au CIO (Centre d'information et d'orientation) proche de leur domicile.

Visiter le lycée Monge

Le lycée Monge propose plusieurs BTS (brevet de technicien supérieur) sous statut apprentissage et qui se préparent en 2 ou 3 ans après le bac. Il s'agit du **BTS CPI**, le **BTS AMCR**, le **BTS TM** et le **BTS CRC**.

Le lycée est équipé de manière à accueillir des personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez profiter des journées portes ouvertes organisées généralement en début d'année, entre janvier et mars pour découvrir le lycée et ses aménagements. Il est aussi judicieux de demander à rencontrer le proviseur, à la fois pour expliquer votre projet et mieux préparer votre arrivée dans notre établissement.

Préparer son dossier

Les dossiers des jeunes en situation de handicap sont examinés comme ceux de leurs camarades valides. Les résultats en classe de 1re et ceux des deux premiers trimestres de terminale sont déterminants.

Certains lycées demandent également une lettre de motivation.

Organiser ses études en BTS

Lorsque l'admission est prononcée, la plupart des lycées font suivre de façon spontanée les dossiers des élèves en situation de handicap à l'établissement d'accueil. Au dernier trimestre de terminale, la réunion de l'**ESS** (équipe de suivi de la scolarisation) est également l'occasion d'envisager les besoins d'aménagements après le bac.

Les dispositions accordées en terminale sont généralement maintenues. Comme dans le secondaire, les besoins de l'élève handicapé en BTS sont précisés dans le **PPS** (projet personnalisé de scolarisation).

Celui-ci peut être reconduit au-delà de l'âge de 20 ans et jusqu'au 26e anniversaire de l'étudiant.

Attention, bien que l'environnement soit rassurant, les études en BTS ne sont pas forcément faciles, car l'emploi du temps est lourd (jusqu'à 33 heures de cours par semaine). Si votre situation de handicap entraîne beaucoup de fatigue, il faudra peut-être envisager d'étaler la préparation du BTS sur 3 ans, voire 4 ans.

Des personnels à l'écoute

En fonction de vos besoins, vous pouvez contacter:

- **La référente handicap du Lycée MONGE :**
Isabelle RANCHIY Provisoire adjointe
Contact : isabelle.ranchy@ac-grenoble.fr
- **L'infirmière du Lycée MONGE:**
Lucie CAILLAT
Contact : Lucie.calliat@ac-grenoble.fr
- **L'enseignante référente bassin Chamberien :**
Sabine BERTHOD
Contact : referentsavoie1@ac-grenoble.fr